

DPAM L

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

R.C.S. B-27.128

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE

Les actionnaires du compartiment **DPAM L BONDS EUR QUALITY SUSTAINABLE** de **DPAM L** (ci-après la « SICAV ») sont informés de la modification de la classification SFDR du compartiment.

Le compartiment, aujourd'hui, poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 de SFDR et effectue un minimum de 80% d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et/ou sociaux suivant les proportions indiquées au sein des informations précontractuelles du compartiment.

A partir du **1^{er} octobre 2024**, le compartiment sera classifié sous SFDR comme un compartiment promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, et pouvant investir une proportion minimale de 50% dans des avoirs ayant un objectif d'investissement durable, au sens de l'article 8 de SFDR. Le compartiment investira dans des titres promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ainsi que dans des titres promouvant des objectifs environnementaux et sociaux tels que définis par SFDR suivant les proportions indiquées au sein des informations précontractuelles du compartiment.

Les actionnaires du compartiment qui seraient opposés au changement décrit ci-dessus ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions sans frais pendant une période d'un mois à compter du **30 août 2024**, soit jusqu'au **30 septembre 2024** inclus. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas usé de la faculté de rachat seront liés par ce changement. Les actionnaires ayant déposé leurs actions auprès d'une maison de clearing sont invités à se renseigner sur les modalités particulières applicables aux souscriptions, rachats et conversions effectués à travers ce type d'intermédiaire.

Le nouveau Prospectus de **Octobre 2024** est disponible, sur simple demande, au siège social de la SICAV.

Le Conseil d'Administration.